



# Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) 2007

Délégué syndical : Bertrand Chupeau

Membres de la délégation : Jean-Marie Drapier, Frédéric Poupard

## Compte rendu de la 4<sup>ème</sup> réunion (vendredi 30 mars 2007)

### Précisions sur les statistiques 2006

Un examen plus fin des différences de salaires constatées entre hommes et femmes montre que cette disparité est concentrée sur la tranche d'âge 35-40 ans. Selon la Direction elle pourrait s'expliquer par le plus fort taux de forfaits jours chez les hommes (70%) que chez les femmes (44%).

### Propositions de la Direction pour 2007

En préambule, la Direction a précisé qu'elle était favorable à des augmentations individualisées, et qu'elle n'était pas pour des augmentations générales. Elle ne compte pas revenir sur la consigne groupe de fixer à début avril la date des augmentations sur tous les sites. Au sujet de la demande de mise en œuvre des chèques transports, elle déclare ne pas souhaiter prendre position dans le cadre des NAO, car le sujet lui paraît complexe. Elle dit non à la demande de suppression de la plage fixe du vendredi après-midi. Elle refuse la prime de 500 euros demandée

par SUD et la CFDT pour compenser l'augmentation d'impôts due au décalage de la paye (un mois supplémentaire à déclarer sur les revenus 2006).

Les propositions de la Direction sont les suivantes :

#### **Non-cadres jusqu'au niveau V-1 (inclus) :**

**1,7% d'augmentations générales, avec un talon de 34 € par mois sur 13 mois**

**0,5% d'augmentations individuelles**

#### **V-2, V-3 et ingénieurs et cadres :**

**2,2% tout individualisé**

C'est quasiment un copié-collé des mesures déjà décidées pour Boulogne. Les organisations syndicales constatent que la Direction n'a pris en compte aucune de leurs revendications (même si elle n'a pas complètement fermé la porte sur le chèque transport) et que cette prétendue « négociation » n'en a que le nom.

Pour la Direction les négociations sont terminées.

La CFDT est favorable à l'organisation d'une réunion pour débattre avec les salariés des mesures salariales ainsi imposées par la Direction. Cela pourrait se faire la semaine de retour des congés scolaires.